# L'Ordre des médecins a radié le Pr Joyeux

Zitouni IMOUNACHEN - 2016-07-11 21:37:57 - Vu sur pharmacie.ma

Le cancérologue français Henri Joyeux sera radié de l'Ordre des médecins à partir du 1er décembre. Il a fait l'objet d'une plainte du Conseil de l'ordre. En cause, une pétition controversée sur les dangers des vaccins pour les nourrissons qu'il a lancée sur Internet.

L'instance professionnelle lui reprochait des propos ne se fondant «sur aucune preuve scientifique» voire «alignant des contre-vérités» et «dangereux pour la population parce qu'il s'agirait de discréditer le mécanisme de vaccination préventive ».

La pétition en cause est toujours en ligne et elle a, à ce jour, recueilli un million de signatures.

Fort de sa notoriété, le professeur Joyeux y dénonce le recours quasi obligatoire pour les parents au vaccin hexavalent (DTPolio-Hib-Coqueluche-Hépatite B, appelé Infanrix Hexa), car il est le seul qui ne souffre d'aucune pénurie sur le marché, à la différence des vaccins tétravalents (DTpolio-Coqueluche) et pentavalents (DTPolio-Hib-Coqueluche). Or, affirme-t-il, l'Infanrix Hexa contient «de l'aluminium et du formaldéhyde, deux substances dangereuses, voire très dangereuses pour l'humain, et en particulier le nourrisson ».

Concrètement, une radiation se traduit par l'interdiction formelle d'exercer la médecine, ce qui dans le cas du professeur Joyeux devrait être sans conséquence, ce dernier étant à la retraite. Il y a en revanche une certaine ambiguïté dans la mesure où la personne condamnée ne perd pas son titre de docteur en médecine dont elle peut se prévaloir dans des écrits tels qu'un article ou un livre. Même s'il est vraisemblable que les maisons d'édition soient moins enclines à accueillir le manuscrit d'une personne radiée.